

RAPPORT SUR L'ETAT DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE

TERMES DE REFERENCE

Contexte

Les forêts d'Afrique centrale représentent le second plus grand massif de forêts tropicales au monde et sont globalement encore en meilleur état que beaucoup d'autres massifs, mais elles sont soumises à des pressions croissantes, tant sur le plan de l'exploitation du bois que sur le plan cynégétique, et celles-ci menacent gravement leurs ressources à tous les niveaux. Alors que la presque totalité du massif a été attribuée à l'exploitation industrielle, le taux de déforestation reste relativement faible, mais sous une canopée apparemment encore continue la dégradation progresse à grands pas. Si les tendances actuelles se maintiennent, il est donc à craindre que les forêts du bassin du Congo finissent par subir le même sort que celles d'Afrique occidentale ou de l'Asie du sud-est.

Cette situation préoccupe les gouvernements, les bailleurs de fonds et les scientifiques. A terme, elle risque d'accroître la pauvreté des populations très nombreuses qui dépendent encore étroitement des ressources spontanées qu'elles offrent. Aussi, de nombreuses initiatives ont vu le jour dans les différents pays de la région, tantôt pour protéger la biodiversité tantôt pour préserver leurs ressources économiques. Des lois ont été promulguées et des aires protégées ont été créées, mais les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des espoirs ou du niveau des investissements.

L'histoire récente de la sous-région est en partie responsable de ce manque de résultats, mais la nature et la complexité des écosystèmes forestiers tropicaux constituent également un défi de taille. La gestion durable de grands massifs forestiers nécessite le développement d'approches tenant compte à la fois de la réalité biologique des écosystèmes à l'échelle des paysages et des populations locales qui dépendent toujours très largement des ressources spontanées de ces forêts. Tout cela demande un regroupement des efforts que seule une vision régionale peut garantir. C'est ainsi que sont apparus les programmes régionaux englobant à la fois les aires protégées et la conservation, les zones de production et le développement. En 1992, a été lancé le programme ECOFAC, financé par le Fonds européen de développement (FED). En 1995, a été lancé le Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE) de l'USAID, prévu pour une durée de 20 ans.

Dans la même période, les Etats d'Afrique centrale ont intensifié leurs efforts de coordination régionale dans le domaine de la conservation de la biodiversité et celui de la gestion durable des forêts à travers tout le bassin du Congo. Cette volonté de collaboration a été affirmée dans la Déclaration de Yaoundé de 1999, signée au Cameroun par les Chefs d'Etat des six pays forestiers de la région. Elle s'est matérialisée par la création de la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui a engendré le Plan de Convergence. Celui-ci définit le cadre pour l'élaboration d'objectifs communs dans la conservation des forêts et pousse au développement de nouveaux efforts régionaux et transfrontaliers de conservation. . Depuis le sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville en Février 2005, le sigle COMIFAC désigne la Commission des Forêts d'Afrique Centrale.

Finalement, dans un but de rationaliser les efforts et d'optimiser les investissements, a été lancé le 4 septembre 2002, à l'occasion du Sommet de la Terre sur le développement durable à Johannesburg en Afrique du Sud, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC). Il regroupe une trentaine de partenaires publics et privés dans le but d'offrir un appui international à la réalisation des objectifs de la Déclaration de Yaoundé. Ses objectifs comprennent le développement économique, la lutte contre la

pauvreté et l'amélioration de la gouvernance et de la conservation des ressources naturelles à travers l'appui à un réseau de parcs nationaux, de réserves et de concessions forestières bien gérées, ainsi que par l'assistance aux communautés qui dépendent des ressources de la forêt et de la faune au Cameroun, en République centrafricaine, en République Démocratique du Congo, en Guinée-Equatoriale, au Gabon en en République du Congo. Ses modalités de fonctionnement ont été définies en janvier 2003 lors d'une réunion à Paris.

En janvier 2004, après deux années d'activité, le programme CARPE — une des grands partenaires du PFBC — a produit un premier rapport succinct sur l'état des forêts d'Afrique centrale. Celui-ci a été publié en janvier 2005 et distribué lors de la conférence de la COMIFAC à Brazzaville en février 2005. Il ne constitue ni un rapport scientifique détaillé ni un document essayant de justifier les besoins de financement, mais plutôt un premier moyen de discuter et de tenter de quantifier dans la mesure du possible les différentes étapes nécessaires, à entreprendre collectivement par tous les partenaires du PFBC, pour parvenir à la gestion durable des ressources de ces forêts.

Ce rapport met toutefois l'accent sur les activités qui ont été financées par le gouvernement des Etats-Unis et qui ont été centrées sur les 11 Paysages, jugés essentiels sur le plan écologique et répartis sur les six pays. Or les activités de CARPE, ainsi d'ailleurs que celles d'autres partenaires du PFBC, s'étendent aussi en dehors de ces Paysages prioritaires, notamment à la région des Virunga, partagé entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda. Quant à l'exploitation forestière industrielle, elle touche la majeure partie du massif forestier.

Ce premier rapport ne reflète donc qu'une partie des efforts importants déployés dans la région et n'offre pas une vision précise et actualisée, ni des pressions exercées sur le massif forestier ni de son état global. Cette vision est d'autant plus difficile à acquérir que les pressions exercées sur les forêts d'Afrique centrale sont très inégalement réparties et que le niveau des connaissances acquises à leur sujet est très différent d'une région à l'autre. Pour certains pays, comme le Cameroun par exemple, il est possible d'avoir une assez bonne idée de la situation. Pour d'autres, principalement la RDC, dont les forêts représentent à elles seules à peu près 50% du massif, les données sont beaucoup plus vagues et fragmentaires. De grandes lacunes subsistent et malheureusement la situation socio-économique ne facilite pas le travail sur le terrain.

Un rapport plus exhaustif et plus détaillé est donc absolument nécessaire. Il devra donner un aperçu équilibré et objectif des efforts consentis dans la région à la fois par les Etats, les divers donateurs internationaux et les ONG. Il devra permettre de dégager une vision précise de l'état du massif forestier, tant sur le plan de la biodiversité que sur le plan des ressources naturelles renouvelables. Il constituera une base pour les évaluations périodiques ultérieures des forêts du bassin du Congo sur lesquelles les institutions africaines pourront finalement s'appuyer. Pour les quelques années à venir, il sera ainsi une base de référence — un « point zéro » — indispensable à l'orientation des politiques, au développement des stratégies et à l'évaluation de toutes les activités déployées dans le cadre du PFBC. Au besoin, il indiquera les régions ou les domaines où subsistent les lacunes les plus importantes et où un travail de collecte de données est indispensable.

Pour les pays comme la République Démocratique du Congo (RDC) et la République Centrafricaine (RCA) qui ont subi des troubles plus ou moins graves au cours des dernières décennies, dont les écosystèmes naturels ont été fortement dégradés, du moins localement, et dont le potentiel humain a beaucoup souffert, ce rapport sera d'importance capitale. Un état des lieux détaillé, objectif et analytique, qui concernera non seulement les ressources naturelles (biodiversité, bois) et les services environnementaux, mais aussi les aspects économiques et fiscaux, ainsi que l'implication de la société civile dans la gestion et le partage des bénéfices devrait en effet aider les gouvernements de ces Etats à prendre les mesures adéquates pour la mise en place d'une gestion durable de leurs massifs forestiers. Pour d'autres pays, comme le Gabon et le Congo, où les revenus issus des forêts sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important face à la diminution de la rente pétrolière, ce rapport sera également d'importance capitale.

Le rapport

Objet

Ce rapport sur l'état des forêts traitera de l'ensemble du massif forestier d'Afrique centrale, réparti sur le Cameroun, la Guinée-Equatoriale, le Gabon, la République Centrafricaine, la République du Congo et la République Démocratique du Congo.

Objectifs

Le rapport décrira de manière aussi précise que possible :

- (a) l'état de conservation actuel du massif forestier ;
- (b) les diverses pressions et menaces auxquelles ce massif est soumis, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif ;
- (c) les mesures prises par les divers acteurs ou intervenants (Etats, bailleurs de fonds, ONG et exploitants privés) pour pallier à ces menaces ou en atténuer les effets.

Son objectif ultime est de fournir aux décideurs, bailleurs de fonds et autres acteurs actifs dans le domaine de la forêt un outil pour orienter leurs stratégies, définir les activités à entreprendre et évaluer les résultats obtenus.

Année de base

Autant que possible, ce rapport décrira la situation telle qu'elle était à la fin de 2004, donc après deux ans de fonctionnement du PFBC. Il est toutefois probable que pour certains thèmes, il faudra se référer aux années antérieures, par manque de données disponibles.

Bénéficiaires et public ciblé

Ce rapport sera rédigé en premier lieu pour les Etats de l'Afrique centrale, représentés par la COMIFAC, et les bailleurs de fonds qui soutiennent les activités dans le domaine forestier en Afrique centrale. Par esprit de transparence, il sera toutefois largement distribué à tous les acteurs de l'exploitation, de la conservation et de la recherche.

Conception

Ce rapport doit fournir à la fois des données brutes et des éléments d'analyse permettant de dégager un évaluation actuelle de la situation, mais il doit aussi être conçu comme un « point zéro » sur lequel seront basés tous les rapports ultérieurs, produits périodiquement. Alors que ces rapports ultérieurs pourront être plus ciblés, ce premier rapport devra être exhaustif.

Contenu

Dans les grandes lignes ce rapport reprendra les thèmes du rapport préliminaire publié par CARPE en février 2005, mais il les développera de manière beaucoup plus détaillée et les complètera avec des thèmes transversaux d'importance primordiale.

Le sommaire comprendra :

1. Introduction générale:
En tout maximum 2 pages.
2. Présentation du massif forestier :
Celle-ci comprendra deux volets essentiels :
 - (a) les éléments physiques et biologiques qui caractérisent le massif forestier d'Afrique centrale et permettent à la fois de différencier ce massif par rapport aux autres grands massifs de forêts tropicales et de différencier des régions naturelles très différentes à l'intérieur même du massif.
 - (b) les éléments humains (historiques, sociologiques, culturels et économiques) qui caractérisent le massif forestier d'Afrique centrale et le distinguent des grands massifs forestiers d'Amérique et d'Asie.

En pratique, l'ensemble de ce chapitre devra notamment mettre en avant.

- (a) les éléments justifiant la distinction des 11 Paysages,

(b) les implications sur la distribution qualitative et quantitative de la ressource bois.
Il pourra être basé en partie sur le livre « *Les forêts d'Afrique centrale : la Nature et l'Homme* », publié en 2004 dans le cadre de la troisième phase du programme ECOFAC, mais il devra aussi inclure certaines publications plus récentes.
Le tout ne devra pas excéder 8-10 pages.

3. Présentation des acteurs ou intervenant :

Ce chapitre devra expliquer de manière claire quels sont les différents acteurs, ce qu'ils font dans les forêts d'Afrique centrale et quelles sont leurs relations et interactions. Plus précisément, il devra clarifier qui sont les acteurs qui interviennent dans la gestion du massif forestier au niveau de la prise des décisions, du financement, de l'exploitation (sous ses diverses formes), de la conservation, de la recherche et de la formation. Ces données sont en effet d'importance primordiale pour la compréhension des autres chapitres du document (surtout pour les lecteurs extérieurs à l'Afrique centrale), d'autant plus qu'elles peuvent varier d'un pays à l'autre et évoluer dans le temps.

En particulier, le rapport devra mettre en évidence deux aspects d'importance critique :

(a) les acteurs et la structuration de la filière « bois » (important pour la compréhension du chapitre 6) ;

(b) les acteurs et l'organisation de la conservation.

Ce chapitre ne devra pas dépasser 10 pages.

4. La législation :

Ce chapitre donnera :

(a) une discussion analytique des législations relatives à l'environnement et à la filière bois, en vigueur dans les pays d'Afrique centrale ;

(b) une évaluation de l'opérationnalité de ces législations, notamment les moyens (humains et financiers) mis en œuvre pour les faire appliquer, le degré d'appropriation de ces législations par les populations concernées et le degré réel d'application.

Ce chapitre abordera, du moins en partie, la problématique de l'exploitation illicite et de la bonne gouvernance. Il est donc important dans le cadre du processus AFLEG.

Le tout ne devra pas excéder 12 pages.

5. L'exploitation forestière industrielle et sa durabilité :

Ce chapitre donnera :

(a) un bref aperçu historique de l'exploitation forestière industrielle en Afrique centrale et de sa progression ;

(b) l'état d'avancement actuel de l'attribution des concessions et de l'exploitation avec cartographie *ad hoc* ;

(c) l'état d'avancement de la mise en gestion durable des concessions et des efforts consentis par les sociétés pour y parvenir.

6. Analyse économique de la filière bois :

Ce chapitre décrira dans les grandes lignes les contraintes et les tendances prévalentes dans ce secteur d'activité. Il donnera éventuellement les différentes visions (parfois contradictoires) que peuvent avoir les différents acteurs mais tentera de dégager des conclusions objectives. Son approche sera à la fois régionale et par pays.

7. L'état des forêts dans les 11 Paysages :

Ce chapitre devra reprendre de manière plus exhaustive et plus concrète les données du rapport préliminaire CARPE de février 2005.

Il devra comprendre, en guise d'introduction, une présentation de l'approche par Paysages, de son origine et de ses limitations. Il devra aussi expliquer pourquoi certaines régions de haut intérêt biologique (Virunga-Ruwenzori et Ouest-Cameroun) n'ont pas été reprises parmi les 11 Paysages, alors que des plusieurs partenaires du PFBC y sont actifs.

Ensuite, il devra fournir une « fiche » par Paysage comprenant :

- (a) la délimitation, la superficie et les principales caractéristiques ;
- (b) une brève historique des activités d'exploitation et de conservation (ce point est indispensable du fait que les divers Paysages ont des histoires très différentes) ;
- (c) les raisons pour la reconnaissance du Paysage (ce point est important pour la définition des objectifs de la conservation dans la Paysage concerné et pour l'évaluation des activités déployées) ;
- (d) les pressions qui menacent le Paysage,
- (e) les acteurs actifs dans le Paysage,
- (f) l'état des forêts dans le Paysage, tant sur le plan de la biodiversité que sur le plan de la ressource bois (ce point doit être traité séparément du point suivant étant donné que cet état ne dépend pas uniquement de la gestion actuelle mais est le résultat d'un ensemble de facteurs à la fois actuels et historiques),
- (g) l'état d'avancement de la gestion durable des ressources naturelles (*), à la fois sur le plan des aires protégées, des concessions forestières et des concessions minières et/ou pétrolières,
- (h) l'état de la gouvernance en matière de ressources naturelles (*),
- (i) l'état d'avancement de l'institutionnalisation du Suivi des ressources naturelles (*).

Enfin, il devra fournir un bref aperçu de la situation des zones importantes situées en dehors des Paysages, d'autant plus que des activités d'exploitation et/ou de conservation y ont lieu.

Les trois derniers points, marqués d'un astérisque, ont été définis et sont exigés dans le cadre du suivi du programme CARPE.

Sous forme de tableaux ou de graphiques, il présentera :

- (a) la répartition quantitative des principales formes d'utilisation des terres dans le Paysage ;
- (b) les acteurs présents dans le Paysage ;
- (c) les valeurs des indicateurs d'évaluation pour les points (f), (g) et (h) du rapport.

Dans la mesure du possible, ce chapitre devra faire amplement référence aux chapitres 3 à 6.

Les « fiches » ne devront pas dépasser 2-3 pages.

8. Discussion et conclusions

Ce chapitre devra :

- (a) faire une analyse globale de la situation du massif forestier d'Afrique centrale sur base des chapitres précédents ;
- (b) établir les corrélations et, si possible, les liens de cause à effet entre les différentes problématiques soulevées ;
- (c) dégager les grandes lignes des orientations à suivre à l'avenir.

9. Recommandations

Ce chapitre devra surtout fournir une série de recommandations pratiques basées sur les analyses et conclusions du rapport.

Langue

Ce rapport sera publié et distribué en anglais et en français.

Méthodologie

Nature et origine des données de base

Ce rapport sera basé sur les données fiables, les plus récentes et les plus complètes, publiées jusque fin-2004. Autant que possible, l'origine des données utilisées sera mentionnée, non seulement pour faciliter leur vérification et validation, mais aussi par esprit de transparence. Il comportera donc une bibliographie importante, qui sera d'ailleurs utile pour l'élaboration des rapports ultérieurs.

En ce qui concerne les Paysages, des données supplémentaires, non publiées, seront fournies par les responsables (...) des Paysages.

Choix des indicateurs

L'évaluation des pressions, de l'état des forêts et de leurs ressources, ainsi que des différents aspects liés à la gestion, tant sur le plan de la conservation que sur le plan de l'exploitation, sera faite sur base d'un choix d'indicateurs.

Ceux-ci seront retenus sur base des choix existants proposés notamment par le programme CARPE, le programme ECOFAC, le Tableau de bord environnemental et l'observatoire des forêts de l'ADIE, le WWF et la Banque mondiale.

Ces indicateurs seront autant que possible quantitatifs, simples et réalistes, basés sur des données connues et accessibles.

En particulier seront envisagés les indicateurs suivants :

- (a) au chapitre 4 (législation), il pourra y avoir des indicateurs du degré d'appropriation et du degré d'application des lois, ainsi que des indicateurs du taux d'illégalité ;
- (b) au chapitre 5 (exploitation et durabilité), il pourra y avoir des indicateurs de progression de l'exploitation et des indicateurs de durabilité ;
- (c) au chapitre 6 (économie), pourront notamment être envisagés des indicateurs de l'importance économique du secteur forêt, de sa rentabilité (à différents niveaux) et des risques inhérents à ce secteur d'activité ;
- (d) au chapitre 7 (Paysages), un choix d'indicateurs mettra en évidence le degré de connaissance du Paysage, les pressions qu'il subit, l'état de ses écosystèmes et l'efficacité de sa gestion aux différents niveaux et dans les différents domaines.

Un tout premier travail consistera donc à dégager rapidement un choix d'indicateurs acceptés par les divers partenaires engagés dans le rapport. Un premier choix d'indicateurs susceptibles d'être retenus sera fait par le coordonnateur et le secrétaire permanent. Ce choix assez large sera soumis à chaque membre du comité de rédaction qui retiendra une sélection plus restreinte. Ces sélections seront confrontées. Un second choix sera fait et présenté pour validation. Ensuite le choix sera retransmis au comité de rédaction.

La rédaction

Elle sera assurée par :

- (a) un comité de rédaction dont les membres se partageront les différents thèmes (il pourra être largement basé sur le comité de rédaction qui avait été établi pour le rapport CARPE) ;
- (b) un secrétariat permanent qui assurera la liaison entre les auteurs et les partenaires concernés ;
- (c) une coordination.

La validation

Etant donné l'importance de ce rapport pour la poursuite du PFBC, il est indispensable qu'il soit validé par un organisme scientifique de réputation internationale. L'organisme le plus indiqué pour ce travail pourrait être le CIFOR.

Celui-ci validera :

- (a) le choix des indicateurs,
- (b) les analyses présentées dans les chapitres 2 à 6,
- (c) les rapports par Paysage,
- (d) les conclusions et recommandations.

Profil des experts à engager

Le secrétariat permanent sera assuré

La coordination sera assurée par un consultant international, biologiste ou écologiste, ayant au moins 10 ans d'expérience en Afrique centrale dans le domaine de la conservation et la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles renouvelables en Afrique équatoriale.

..... ?.....

Mise en œuvre

Elle comprendra les phases essentielles suivantes :

- (a) mise en place, dans la sous-région, du secrétariat permanent et désignation du coordonnateur ;
- (b) choix du comité de rédaction, distribution des tâches et établissement d'un calendrier définitif précis de production ;
- (c) désignation de l'organisme de validation ;
- (d) choix et validation des indicateurs ;
- (e) rédaction des chapitres par les différents auteurs ;
- (f) rassemblement et mise en forme des textes par le coordonnateur et le secrétariat permanent ;
- (g) validation des textes par l'organisme scientifique choisi ;
- (h) rédaction finale ;
- (i) approbation du rapport par la COMIFAC qui aura un délai de 30 jours pour répondre ;
- (j) mise en page définitive et impression.

Durée et organisation de l'intervention

Durée de la mission

La mission s'étalera sur une période totale de 8 mois, mais le coordonnateur sera engagé pour une durée de 6 mois effectifs.

Date de démarrage

La mission débutera en mai 2005.

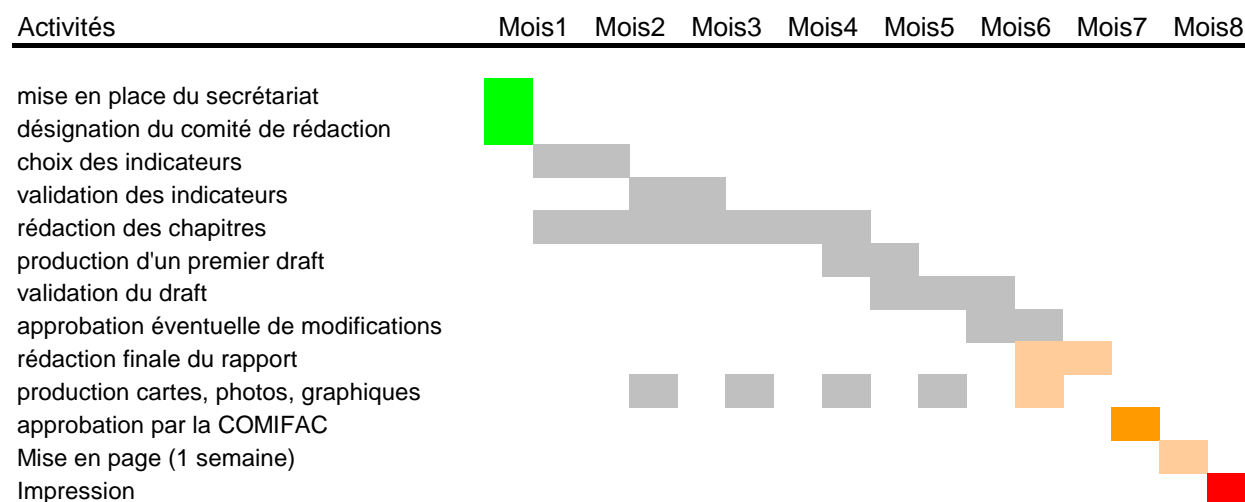
Date limite

La rapport devra être publié et disponible au plus tard le 15 février (?) 2006, environ un an après la parution du rapport préliminaire. Pour cela il faudra que le rapport soit prêt à l'impression le 15 janvier au plus tard.

Lieu d'exécution

Les pays d'Afrique centrale....

Calendrier provisoire de travail



Ce calendrier devra être précisé au début de la mission en accord avec les auteurs des chapitres.